

Préparation à l'Habilitation Électrique (NF C 18-510)

Formation Initiale - Recyclage

ORGANISATION DE LA FORMATION

La durée totale de formation préparatoire à l'habilitation électrique comprend la formation théorique-pratique et les évaluations des savoirs et des savoir-faire, soit de 7 heures à 24,5 heures en fonction de l'habilitation visée. Compte tenu de la diversité (mono ou multi-symboles) les durées sont développées en annexe. Nombre de stagiaires maximum = 10 personnes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la formation préparatoire à l'habilitation électrique est de faire acquérir à l'apprenant une aptitude professionnelle dans le domaine de la prévention du risque électrique selon la NF C18-510.

CONTENU DE LA FORMATION

Domaine de Compétence théorique - Module Tronc Commun N°1 ou N°2

La norme NF C18-510 énonce les prescriptions à appliquer en matière de prévention du risque électrique.

Domaine de Compétence pratique - Module 1 à 14

Cette partie doit, de préférence, être réalisée dans l'environnement habituel de l'apprenant pour la mise en pratique des connaissances théoriques acquises, la maîtrise des particularités des installations et du matériel utilisé, pour l'évaluation de l'attitude du stagiaire.

Voir Diagrammes des modules communs et spécifiques et Référentiel des compétences en annexe.

PUBLIC CONCERNÉ (1)

Les personnes effectuant des opérations d'ordre électrique ou non électrique sur ou au voisinage d'installation.

Pré-requis

Certains niveaux d'habilitation requiert des connaissances élémentaires en électricité, d'autres des compétences techniques en électricité.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur l'acquisition de connaissances et de compétences au travers d'exposés, d'interactivité entre les participants et le formateur, associée à une alternance d'apports théoriques et d'études de cas concrets. Des mises en situations seront organisées par des exercices pratiques avec des outils, appareillages de mesures et des installations électriques BT et HT du site selon le niveau d'habilitation visée.

Évaluation et validation

A l'issue de la formation, un avis est émis par le formateur, sur la base des niveaux d'habilitation demandées par l'employeur et des résultats aux tests de validation de savoirs et savoir-faire. Cet avis peut comporter des réserves sur le comportement du salarié ou des remarques sur les moyens, l'environnement, les procédures existantes et enfin faire l'objet de propositions de niveaux différents de ceux souhaités. Une attestation de fin de formation sera remise aux participants.

Durée de validité

3 ans selon les recommandations de NF C 18-510 du 21 janvier 2012.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des opérations effectuées (complexité et fréquence des opérations, évolution technologique des matériels, diversité des ouvrages et installations.)

(1) Les personnes qui effectuent des opérations d'ordre électrique ou non électrique sur ou au voisinage des installations électriques en exploitation, et/ou en construction au voisinage d'autres installations en exploitation.

